

ET002

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Monteur - Utilisateur - Vérificateur journalier - recommandation R408 et suivant Arrêté du 21 décembre 2004

Public

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant et ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du code du travail
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Nombre de stagiaires

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

Méthodes pédagogiques

Exposés, apports théoriques. Mises en situations pratiques. Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Durée

3 jours minimum (soit 21 heures).

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations Échafaudages de pied](#)